

Nouvelles: 15, Juin 2020

LES ORGANISMES RÉGISSANT LE SPORT AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA CRÉENT UN GROUPE DE TRAVAIL NORD-AMÉRICAIN POUR ÉLABORER UNE POLITIQUE D'INTERDICTION DES FLUOROCARBURES

PARK CITY, Utah (15 juin 2020) - Les organismes régissant le sport, ainsi que les associations des sports d'hiver des États-Unis et du Canada ont annoncé aujourd'hui la création d'un groupe de travail pour élaborer une politique visant à interdire les fluorocarbures.

Composé de représentants d'organismes de sports américains de U.S. Ski & Snowboard, USA Nordic, U.S. Biathlon, U.S. Paralympics Nordic Skiing, U.S. Paralympics Alpine Skiing et de sports canadiens de Canada Alpin, Snowboard Canada, Freestyle Canada, Nordiq Canada, Biathlon Canada, Combiné nordique Canada et Saut à ski Canada, ainsi que de représentants de l'industrie du fartage, le groupe de travail est chargé d'établir une politique visant à éliminer l'utilisation de la cire fluorée pour tous les niveaux de compétition de sports d'hiver sanctionnée en Amérique du Nord, dès la saison 2020-21.

En 2019, la Fédération internationale de ski (FIS) et l'Union internationale de biathlon (IBU) ont décidé que l'utilisation de cire fluorée serait interdite pour toutes les disciplines de la FIS et de l'IBU à partir de la saison 2020-21. De plus, lors de sa réunion en mai dernier, l'U.S. Ski & Snowboard a voté l'élimination de l'utilisation de cire fluorée pour tous les niveaux de compétition. L'Association canadienne des sports d'hiver a adopté la décision du Conseil de la FIS et l'étend à tous les programmes qui relèvent de son autorité.

La cire fluorée et les composés bruts de l'acide perfluorooctanoïque (APFO) qui composent ces cires ont fait l'objet d'études scientifiques pour leurs effets négatifs sur l'environnement et la santé. Aux États-Unis, de nombreux composés présents dans la cire fluorée contiennent des ingrédients énumérés dans la Loi sur le contrôle des substances toxiques ([Toxic Substances Control Act](#)). En juillet 2020, [l'Agence européenne des produits chimiques](#) interdira la vente, la fabrication et l'importation de tous les produits contenant des APFO.

Le groupe de travail sur la politique d'interdiction des fluorocarbures a entrepris de se réunir régulièrement pour élaborer une politique et des règles qui harmoniseront les règles et les règlements de la FIS et de l'IBU à tous les niveaux d'entraînement et de compétition nationaux, et qui mèneront à une interdiction complète de la cire fluorée à tous les niveaux de compétition sanctionnée. Le groupe de travail s'est engagé à :

- Demander aux fabricants de contribuer à fournir une liste de cires qui, selon le fabricant, ne contiennent pas de produits fluorés
- Travailler avec la FIS et l'IBU pour coordonner le processus de contrôle et les seuils pour les niveaux inférieurs à ceux des Championnats du monde/Coupe du monde
- Établir des règles, des mesures de dissuasion et des procédures d'appel
- Établir une communication claire et concise avec les intervenants.

Même si des questions essentielles restent à résoudre, notamment en ce qui concerne les contrôles, le respect de la réglementation et les sanctions pour l'utilisation de produits fluorés, tous les organismes régissant le sport aux États-Unis et au Canada sont déterminés à interdire l'utilisation de cire fluorée à tous les niveaux de compétition de sports d'hiver sanctionnée dès la saison de ski et de snowboard 2020-21.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

David Pym, Directeur général
dpym@isrm.com